

(SPE)

LACOURTE et Associés
54 avenue Victor Hugo
75106 Paris
TITRE DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Raynald DEBRAY, Notaire à PARIS, le 20 mai 2025, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Eric Etienne MAJANI, demeurant à SARZEAU (56370), 23 rue Poul Jentil. Né à AKRON (ETATS-UNIS) le 29 juillet 1960 ;

Et

Mademoiselle Danielle Roselyne MAJANI, demeurant à GENEVE (1208) (SUISSE) 2 Chemin de Roches. Née à UCCLE (Belgique) le 10 juin 1965.

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

Savoir :

a) Immeuble article un

Désignation

Dans un ensemble immobilier situé à LURI (HAUTE-CORSE) 20228 lieudit "Castiglione".

Une maison d'habitation composée d'un sous-sol, rez-de-chaussée, un étage.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
I	1580	5408 castiglione	00 ha 00 a 52 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Les parties déclarent que les plans correspondent à la situation ainsi qu'à la désignation actuelle des lots.

b) Immeuble article deux

Désignation

Dans un ensemble immobilier situé à LURI (HAUTE-CORSE) 20228 Lieudit "Castiglione".

54, avenue Victor Hugo
75783 PARIS CEDEX 16
Standard : 01 44 28 40 00
E-mail : lacourte@lacourte.notaires.fr
Site Web de l'Office (Notaires) :
www.lacourte-associes.eu

LACOURTE Bertrand, avocat
MAGNARD Valérie, notaire
GUILMOIS Laurent, notaire
CLERC-GIUNTINI Cécile, notaire
MAERTENS Thomas, notaire
DEWAILLY-HOUYVET Christelle, notaire
MASCHERPA-EROUT Sophie, notaire
PORTAL Béatrice, notaire
GARCIA Bertrand, notaire
METAYER David, notaire
associés

ALBERTI Séverine
BAUCHAT Cécile
BOUVIER-AJAM Rachel
CANO Marie-Hélène
CHAUVET Nathalie
DEBRAY Raynald
FERNANDES Henrique
GENOVESE LO DUCA Florence
notaires

PEIX Matthieu
PERRIN Anne
RICHARD Alexandra
SITTHISACK Nineda
notaires

De l'écoute à la plume, le droit d'imaginer

Une maison d'habitation composée d'un sous-sol, rez-de-chaussée, un étage, combles perdus au-dessus.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
I	187	6 QUA CARRUGHJU DI U LIBECCIU	00 ha 00 a 57 ca

Sont compris notamment les lots suivants, objet du présent acte, compris dans la maison désignée ci-dessus au petit b, savoir :

Lot numéro quatre (4)

Comprenant une pièce située au sous-sol côté Nord, avec une quote part indéterminée des parties communes,

Et les \ des parties communes générales.

Lot numéro cinq (5)

Comprenant une pièce située au rez-de-chaussée, côté Nord, avec une quote part indéterminée des parties communes,

Et les \ des parties communes générales.

Lot numéro six (6)

Comprenant une pièce située à l'étage côté Nord, avec une quote part indéterminée des parties communes.

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Maître Raynald DEBRAY